



Ouagadougou, le 30 JAN 2020

N°2020 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè que le Gouvernement du Japon offre des bourses d'études pour l'année fiscale 2019.

1. Programme d'études

Ces bourses s'adressent aux enseignants qui souhaitent mener des recherches en sciences de l'éducation dans les universités japonaises durant la période d'octobre 2020 à mars 2022. Le programme d'études doit être choisi parmi ceux proposés par les différentes universités dans « Course Guide » (Teacher Programm 2020), consultable sur le site du Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (MEXT) à l'adresse :

https://www.mext.go.jp/content/20191218-mxt_gakushi02-000003047_02.pdf.

2. Frais couverts par la bourse

La bourse couvre :

- ✓ les dépenses habituelles quotidiennes d'environ 1000 euros par mois ;
- ✓ les frais de voyage (aller-retour Burkina Faso-Japon) ;
- ✓ les frais de scolarité : les frais d'examen d'entrée, d'inscription et de cours.

3. Conditions de soumission de dossier de candidature

- ✓ être de nationalité burkinabè ;
- ✓ être né(e) le 2 avril 1985 ou après ;
- ✓ être titulaire d'une licence universitaire ou d'un diplôme reconnu équivalent ou être diplômé(e) d'une école de formation d'enseignant-e-s ;
- ✓ être actuellement enseignant-e au Burkina Faso dans une école de l'enseignement primaire ou secondaire ou dans une école de formation d'enseignants ;
- ✓ avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en tant qu'enseignant-e à la date du 1er octobre 2020 (les personnes qui sont actuellement enseignant-e-s d'université ne peuvent pas soumettre leurs candidatures) ;
- ✓ être en bonne santé physique et mentale pour suivre les cours dans une université ;

4. Dossier de candidature

- ✓ le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :
- ✓ le formulaire « 2020 Application For Japanese Government (MEXT) Scholarship-Teacher Training Students », 1 original et 1 photocopie (en japonais ou en anglais et en caractères d'imprimerie) ;
- ✓ le formulaire « 2020 Placement Preference Application For Japanese Government (MEXT) Scholarship-Teacher Training Students », 1 original (en japonais ou en anglais et en caractères d'imprimerie) ;
- ✓ une photo d'identité au format 4.5*3.5 cm (tête non couverte) prise pendant les 6 derniers mois, avec nom et nationalité au verso, à coller à l'endroit indiqué sur le formulaire ;
- ✓ les relevés de notes de chaque année universitaire délivrés par le dernier établissement universitaire ou scolaire fréquenté, 1 original et 1 photocopie légalisée (en anglais, à défaut en français avec la traduction anglaise) ;
- ✓ l'attestation ou le diplôme de fin d'études délivré(e) par le dernier établissement universitaire ou scolaire fréquenté, 1 original et 1 photocopie légalisée (en anglais, à défaut en français avec la traduction anglaise) ;
- ✓ une lettre de recommandation rédigée par le chef d'établissement où enseigne actuellement le candidat, 1 original ou 1 photocopie (en anglais en caractères d'imprimerie) ;
- ✓ un certificat de travail établi en anglais par l'établissement où enseigne le candidat, 1 original et une photocopie ;
- ✓ un certificat de la langue japonaise, 2 photocopies (pour les candidats ayant passé l'examen japonais).

Les dossiers de candidature sont réceptionnés directement à l'Ambassade du Japon au Burkina Faso avant le vendredi 21 février 2020.

Pour de plus ample informations, veuillez consulter le site de l'Ambassade du Japon :
<https://www.studyinjapan.go.jp/en/index.html>

Les formulaires de candidature sont téléchargeables sur le site :

https://www.studyinjapan.go.jp/en/smap_stopj-applications_teacher.html

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr SAWADOGO Mahamadou
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques